



République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de VALENCE
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE
PLACE DE LA MAIRIE
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846013

Télécopie : 0475847552

courriel : mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU - REUNION DU 10 Avril 2018 à 19 H 30

L'an deux mille dix-huit le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le trois avril deux mille dix-huit s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Nombre de conseillers
présents : 19

Nombre de conseillers
représentés : 3

Date de convocation :
03/04/2018

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, Mme CASTELLO Christel, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. SIFFLET Jacques, Mme FONTANET Elisabeth, Mme BLACHE Martine, Mme SAVIN Christiane, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique (arrivée à 19 H 45), Mme SAINSORNY (TRICAUD) Marjorie, M. BOUYER Jean-Pierre, M. BACCARO Alain.

Absente : Mme BERBIER Nathalie

Absent excusé : //

Absent ayant donné pouvoir : Mme LEROY Colette, pouvoir à M. BACCARO Alain, M. TOURET Patrick, pouvoir à Mme CHASTAGNIER Isabelle, Mme GOSSE Brigitte, pouvoir à Mme SAINSORNY (TRICAUD) Marjorie,

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame POUILLY Isabelle est désignée pour remplir cette fonction.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 5 Mars 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 5 Mars 2018.

II – DELIBERATIONS

QUESTION N° 1 | Création postes pour besoins saisonniers

Madame le Maire expose qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, et en raison de l'activité de haute saison au marché aux fruits, et de l'absence de personnel titulaire pour une durée indéterminée Il y aurait lieu, de créer trois emplois saisonniers d'ouvriers polyvalents à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de créer trois emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet à compter du 02/05/2018

Arrivée de Véronique METERY à 19 H 45

QUESTIONS N° 2 | Budget primitif général 2018

Madame le Maire présente le projet de vote :

1) De voter les taux d'impôts ainsi :

Taxe d'habitation :	6.89 %
Taxe foncière (bâti) :	12.80 %
Taxe foncière (non bâti) :	54.20 %

Votants	:	22	Pour	:	22
Contre	:	0	Abstentions	:	0

2) Des subventions communales (Voir liste dans le projet de budget primitif 2018)

Votants	:	22	Pour	:	22
Contre	:	0	Abstentions	:	0

3) Du budget primitif général 2018 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 587 916.58 €	2 587 916.58 €
Investissement	2 178 333.61 €	2 178 333.61 €
TOTAL	4 766 250.19 €	4 766 250.19 €

Votants	:	22	Pour	:	22
Contre	:	0	Abstentions	:	0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le budget primitif 2018 du budget général tel que présenté.

QUESTION N° 3 | Budget primitif 2018 – service Assainissement

Madame le Maire présente le projet de vote :

1) Du budget primitif assainissement 2018 :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	994 858.58 €	994 858.58 €
Investissement	1 217 015.27 €	1 217 015.27 €
TOTAL	2 211 873.81 €	2 211 873.81 €

Votants : 22 Pour : 22
Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents adopte le budget primitif 2018 du service assainissement tel que présenté.

QUESTIONS N° 4	SDED Territoire d'Énergie Drôme : Adhésion au service de conseil en Énergie
-----------------------	--

Madame le Maire expose que depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Énergie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,
- d'adhérer au service de Conseil en Énergie du SDED, à raison de 0,50 €/hab pour une population totale de 3 419 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2018), soit un montant de 1 709,50 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.
- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) issus des travaux réalisés.

QUESTIONS N° 5**Plan de zonage Eaux usées – Eaux pluviales :
Approbation du résultat de l'enquête publique**

Madame le Maire rappelle que la commune de PONT DE L'ISERE a, par délibération 2017.041 en date du 26 juin 2017, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage des eaux usées et des eaux pluviales. L'enquête publique s'est déroulée du 9 Janvier 2018 pour une durée d'un mois. Le commissaire enquêteur a, en date du 2 Mars 2018, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'APPROUVER les plans de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés au dossier.
- D'INFORMER que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- DE DONNER POUVOIR au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
- DE DIRE que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU.

III – AUTRES AFFAIRES**QUESTION N° 6****COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME
LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

Décision 2018.09 – Le marché N° 2017TR04140003 relatif au lot 3 pour la construction d'un bâtiment de commerce et bureaux attribué à l'Entreprise GREE ETANCHEITE Rue Thimonnier 26100 ROMANS SUR ISERE pour un montant de 13 991.10 € HT. est résilié suite à liquidation judiciaire à compter du 7 Mars 2018.

Décision 2018.10 – Le marché N° 2018TR04140010 relatif au lot 3 pour la construction d'un bâtiment de commerce et bureaux est attribué à la SARL ECOBA 760 Rue André Malraux 07500 GUILHERAND GRANGES pour un montant de 17 584.03 € HT.

Décision 2018.11 – Madame le maire sollicite une subvention, au montant maximum, au titre de la DETR pour le complément d'installation d'un système de vidéo-protection pour un montant prévisionnel du projet de 21 339 € HT.

Décision 2018.12 – Le marché N° 2018TR04280001 relatif au lot 1 pour la rénovation thermique et accessibilité Mairie est attribué à la SAS DELORME BATTANDIER 16 rue Léon Blum 07100 ANNONAY pour un montant de 42 890 € HT.

Décision 2018.13 – Madame le maire sollicite de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône alpes une subvention, au taux maximum, au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhonalpins dans le cadre du dispositif de soutien à la vidéo protection pour un complément d'installation au système mis en place en 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- Cérémonie de citoyenneté le 27/04 à 18 H 30
- Commémoration du 8/05, cérémonie à 11 H 00
- Point sur les travaux de la RN 7 qui avancent normalement

Madame CASTELLO Christel :

- L'organisation de la course du 3 juin avance, des flyers sont en cours de distribution et d'autres vont bientôt être disponibles avec les logos des sponsors. Le volume de soutien des sponsors et quasiment identique à celui de l'an dernier.

Monsieur PIZIEUX Marc :

La fête de la pêche devrait être organisée le 28/04, dans l'attente d'une dérogation déposée par l'association organisatrice.

Madame CHASTAGNIER Isabelle :

- Rappel des activités en cours
 - Activité ménages tous les vendredis matin
 - Gestes qui sauvent le 18/05 de 13 H 30 à 17 H 00
- La conférence sur « Savoir poser des limites aux enfants » le 05/04 à la Salle communale a rassemblé environ une trentaine de personnes.
- Commission Affaires sociales le 14/05

Prochain CM le 14/05/2018 à 19 H 30

Fin de séance 20 H 45



La Secrétaire

Isabelle POUILLY